

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du bill.)

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, étant donné que vous en êtes maintenant à faire rapport à la Chambre du travail en comité, j'estime que j'ai le droit de vous demander bien respectueusement de faire aussi rapport des objections que nous avons faites, afin de respecter les droits des députés.

Quant à faire rapport, faisons-le au complet, en y incluant les objections qu'on a faites!

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: Je répète que je suis parfaitement conscient des objections contenues dans le rappel au Règlement du député et d'autres représentants. J'ai déjà dit et je le répète, j'en ai pris note. Je sais que les députés se préoccupent de la procédure, et moi également. Toutefois, je répète que je dois m'en tenir au Règlement de la Chambre et mettre aux voix immédiatement toutes les motions et les questions.

L'hon. M. Lambert: Et les exemplaires du bill? Cela ne figure pas au Règlement.

[Traduction]

M. Fortin: Monsieur le président, il n'est aucune disposition du Règlement qui vous interdise de faire un rapport complet à la Chambre de ce qui s'est passé en comité plénier. Voilà pourquoi je vous demande d'inclure dans votre rapport à la Chambre les objections des honorables députés quant à l'amendement de cet article du Règlement.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: Quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Des députés de ce côté-ci de la Chambre et, je crois, des députés du côté du gouvernement aussi ont manifesté une inquiétude sur l'opportunité d'adopter en quelques instants un bill que la plupart des députés n'ont pas vu. Le Règlement ne contient aucune disposition sur la disponibilité des bills. Il est entendu qu'ils devraient être disponibles.

Je n'ai pas l'intention de retarder les délibérations. Nous sommes familiers avec les dispositions du Règlement qui exigent l'adoption des subsides à ce stade du débat. Toutefois, monsieur l'Orateur, je recommande en toute déférence et vigoureusement qu'à l'avenir, à chaque occasion du genre, on prévoit que les bills qui doivent être adoptés soient disponibles à tous les députés même si c'est plutôt difficile et incommode de le faire avec notre Règlement actuel.

• (10.40 p.m.)

M. Peters: J'invoque aussi le Règlement, monsieur l'Orateur. Je trouve que la présidence ne se rend pas service à elle-même ni aux députés en demandant le consentement de la Chambre en vue de la troisième lecture. Le Règlement est très précis. Il dit que ceci vaut pour l'adoption à toutes les étapes d'un ou de plusieurs bills relatifs au budget. Le Règlement se réfère aussi à l'ajournement à 10 heures. Nous devrions changer notre façon de procéder comme je l'ai suggéré à d'autres étapes du bill des subsides provisoires. Si l'on ne prévoit aucune objection à la troisième lecture, alors la présidence ne devrait pas demander le consentement de la Chambre à cet égard car cela fait paraître tout le monde ridicule.

M. l'Orateur suppléant: J'ai entendu les instances des députés de Malpèque (M. MacLean) et de Timiskaming (M. Peters). Seul le consentement unanime de la Chambre pourrait permettre à la présidence de ne pas demander la troisième lecture et de ne pas mettre la motion aux voix, si je ne m'abuse. Je signalerai que rien ne saurait plus me préoccuper que les arguments invoqués par les députés et les points d'ordre qu'ils ont fait valoir. J'aurais cru qu'on aurait pu apporter des changements par les voies ordinaires. Cependant, je dois obéissance au Règlement.

Si le député veut que je demande le consentement unanime de la Chambre pour ne pas demander la mise aux voix de la motion portant troisième lecture, je le ferai, mais je l'avertis qu'il faudra absolument le consentement unanime. Je répète que les points d'ordre apportés ce soir me préoccupent et j'espère qu'avant d'avoir à traiter de nouveau ces questions dans de semblables circonstances, il y aura des changements d'apportés à la façon de procéder de manière à satisfaire tous les députés. Je vais maintenant demander la mise aux voix de la motion portant troisième lecture.

L'hon. M. Drury propose que le bill soit lu pour la 3^e fois.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Sur division.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à demain, conformément au Règlement.

(A 10 h 45, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)